



Vol a l'étalage: que va-t-il m'arriver?

Par **Lily68**, le **25/11/2007** à **15:52**

Bonjour j'ai 19 ans et hier soir je me suis fait prendre entrain de voler un collier et des boucles d'oreilles dans une boutique.

En effet j'étais aller faire les magasins avec deux copines avant d'aller a une fête et là j'ai vu des bijoux qui me plaisait mais que je ne pouvais me payer. J'ai donc eu l'extrême stupidité de les mettre dans ma poche lorsqu'une vendeuse s'est approché de moi en me demandant de vider mes poches ce que j'ai fait de suite . Dans ma main j'avais une autre paire que j'étais sur le point de reposer je n'étais pas encore sortie du magasin lorsqu'elle m'a interpellé. Elle a pris le tout il y en avait pour 21 euros, mais son premier reflexe lorsque j'ai vidé mes poches n'a pas été de prendre les bijoux mais elle s'est jeté sur mon téléphone portable en disant "ca déjà j'te le prend" chose que je n'ai pas comprise mais terrorisé je n'ai pas osé dire quoi que ce soit! Une autre vendeuse à alors interpellé mes deux amies de manière agressive en leur ordonnant de vider par terre au milieu du magasin le contenu de leur poches! J'ai alors dit qu'elle n'ont rien pris alors que la vendeuse les poussait a avoué des choses qu'elle n'avait pas faites comme m'aider a mettre les bijoux dans ma poche.

Suite a cela elle m'a fait vider mon sac et m'a accusé d'avoir voler tout son contenu (maquillage, porte feuille, médicament, miroir, gant, ect...)

Elle a alors dit a mes copines de sortir et m'a emmener dans une salle derriere le magasin ou elle m'a demandé mes papier d'identité et a rempli une feuille à l'attention du tribunal que j'ai du signer je n'ai pas pu la lire mais j'ai signer pensant que c'était la meilleure chose a faire pour ne pas envenimer la situation. Elle à alors appelé la police pour qu'elle viennent me chercher.

Pendant que l'on attendais la police elle a fait toute sorte de chose désagréable; comme continué a agresser mes copines qui m'attendais devant le magasin en les traitant de peureuse ou en disant qu'elle étaient pas vraiment des amies car elles n'avaient pas avoué , alors qu'elles n'avaient strictement rien fait. Ou se moquer ouvertement de moi lorsqu'elle ont vu que j'avais un chapelet dans mon sac, ou encore me montrer du doigt en me traitant de voleuse. Mais ce qui m'a le plus choqué lorsque j'étais dans la salle a l'arriere du

magasin c'est qu'elle avait mon portable en main et a fouillé, ou joué je ne sais pas, pendant un long moment jusqu'a ce que...

Par **Lily68**, le **25/11/2007 à 16:21**

... jusqu'a ce qu'elle sorte de la pièce et que j'éteigne mon portable!

A son retour elle me demande le code pour le rallumer , mais ayant refusé de lui donner elle m'ordonne de le rallumer ce que j'ai fait!

Quelques instants plus tard elle me fait sortir de la pièce et m'assoit sur une chaise au milieu du magasin pour je cite "me montrer"!

Je n'ai pas eu le droit d'emporter mes affaire qui son rester dans la salle avec l'autre vendeuse sachant que devant moi elle fouillait mon portable je n'ose imaginer ce qu'elle a fait en mon absence!

Puis elle sont revenu dans le magasin toutes les deux et a ce moment là comme j'avais froid j'ai fermé ma veste. suite a cela elle ont commencer a ce moquer de moi puis a dire que j'avais une arme et que j'alais les agresser pour pouvoir m'échapper!

Une des vendeuse à alors rappeler la police qui ne venait pas et leur a dit qu'elle me laisserait partir!

Après avoir raccroché elle m'a dit de partir quelle conservait ma pièce d'identité et qu'elle appellerai mes parents lundi. je lui ai alors rappeler que j'étais majeur et elle m'a répondu je cite " pourquoi tu voulais pas que tes parents le sache? Et bien je vais me faire un plaisir de leur raconter alors!" A cela elle a ajouter "dis bien a la police ou ta carte d'identité se trouve" en les traitant de "batards" car ils ne sont pas venu!

Je sais que je suis en tort et je regrette d'avoir faire ce que j'ai fait! Aucuns mots ne saurait excuser un tel acte! Mais ces évènement me hante et je me pose un certain nombres de questions:

J'aurais voulu savoir dans un premier temps ce que je risque.

Puis, s'il faut que je paye une amande, si ce sont mes parent qui en seront charger vu que je n'ai pas de revenu? et si oui s'il y a possibilité que je travail pour rembourser car mes parents ayant des problème d'argent actuellement je ne voudrai pas qu'ils payent pour moi!

Après avoir raconter le déroulement des événements à ma famille on m'a dit que certaines chose que les vendeuses on fait n'étaient pas légal est-ce vrai?

Merci d'avoir pris le temps de lire mon récit qui est assez long et de bien vouloir répondre a mes interrogations ...

Par **mathis666_old**, le **26/11/2007 à 04:03**

Cette personne a clairement outrepassé ces droits!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!

Après avoir lu ton récit, je suis scandalisé de la manière dont ta traité cette personne.

En premier lieu, elle n'avait pas le droit de te fouiller. En revanche elle peut te demander de

vider tes poches, d'un point de vue juridique c'est différent, mais en aucun cas tu n'es obligée de le faire. En effet seules les forces de l'ordre s'ils te suceptent d'avoir commis un délit ou un crime peuvent te fouiller.

En second lieu, sur le plan pénal si tu n'as pas d'antécédent; tu ne risques pas grand chose, peut être un amende, quelques mois avec sursis, au pire si tu n'as pas les moyens de payer l'amende et que les juges souhaitent de donner une leçon ils vont te "proposer" un travail d'intêret général. Cette situation doit être considérée si le procureur décide de te poursuivre, en effet compte tenu de la faible valeur des marchandises et si tu n'es pas connue des services de police...peut être que le juge passera l'éponge.

En ce qui concerne tes parents, comme tu es majeure sur le plan juridique ils ne sont pas responsables, donc ils n'ont rien à craindre.

En troisième lieu, cette personne n'a absolument pas le droit de conserver tes papiers, donc soit tu lui demande de te les rendre, soit tu vas porter plainte ou va informer la police qu'une personne retient des papiers. La police cherchera surement un règlement amiable et la convoquera pour lui demander de te rendre tes papiers.

Même s'il est certain que cette personne a outrepassé ces droits, j'espère que cela t'aura servi de leçon, désormais tu es majeure et tu dois te comporter comme une personne responsable.

Cordialement.

Par **tanguy56_old**, le **26/11/2007** à **14:41**

Bonjour,

Je rejoins tout à fait ce qui t'a été dit : la vendeuse n'avait ni le droit de te fouiller, ni de te retenir tes papiers d'identité, ni même de disposer de tes affaires (ton téléphone) et encore moins de t'humilier. Certes, tu avais fait une bêtise mais on ne peut pas se faire justice soi-même et c'était du ressort de la police, au pire. Mais vu la faiblesse du préjudice, il aurait été plus rapide de te faire régler les objets trouvés sur toi, quitte à ce que la vendeuse se rende ensuite au commissariat pour déposer plainte. A présent, c'est à toi de déposer plainte et elle a sûrement beaucoup plus de chance de prospérer devant un tribunal que n'en aurait eu celle de la vendeuse...

Remets-toi bien surtout, tu n'as pas mérité un tel traitement.

Par **Lily68**, le **26/11/2007** à **21:44**

Merci pour vous réponses qui m'enlève un peu du poid que j'ai sur l'estomac. Je n'avais pas eu de nouvelles de ma carte malgré les appels de mon père avec pour raison qu'il n'y avait pas de responsables.

Ce n'est qu'à 20h lors d'un n-ième appel de mon père qu'il a eu à faire à la gérante qui n'est enfait autre que la femme qui m'a interpellé. Elle lui a dit de passer demain et de régler les

objets que j'ai essayé de voler en échange de quoi elle ne porterait pas plainte. Après cette communication téléphonique mon père a joint la police afin de poser quelques questions sur les circonstances des événements. Suite aux explications donnés par mon père l'agent nous a conseillé de ne pas payer la somme car elle a aussi des torts comme de m'avoir gardé enfermé dans une salle, il a employé le terme de séquestration, et d'avoir utilisé mon portable, violation de propriété privé, qui sont des actes punis par la loi bien plus qu'une tentative de vol. Je dis bien tentative, car d'après cet agent n'étant pas sorti du magasin ce n'est pas considéré comme un vol.

Ainsi j'attends de voir ce qui va se passer demain et vous le ferais savoir si cela vous intéresse ou si finalement elle décide de faire appel à la justice au quel cas j'aurais sûrement d'autres questions à vous poser, si cela ne vous dérange pas bien sûr!

Sur ce je vous remercie encore d'avoir pris le temps de me répondre et vous assure que je regrette sincèrement mon geste, que je ne recommencerais plus et que ça m'a bien servis de leçon!